

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/options/l-investissement-progressif.html>



L'investissement progressif

- Assurance-vie - Options contrat assurance-vie -



Date de mise en ligne : lundi 12 juillet 2010

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Option Assurance-Vie

Vous avez souscrit un contrat d'[Assurance Vie](#) et vous souhaitez placer votre épargne sur des unités de compte, mais les fluctuations boursières et les risques qu'elles engendrent vous font peur ? L'investissement progressif est peut-être la bonne solution pour vous.

Contrat assurance vie : l'investissement progressif

Avec l'investissement progressif, vous pouvez effectuer des versements réguliers ou ré-arbitrer votre épargne plus librement.

Vous choisissez le montant de vos versements, ainsi que leur régularité (par quinzaine, par mois ou par trimestre) au lieu d'un investissement unique et aléatoire.

Vous investissez ainsi régulièrement vers les supports financiers de votre choix et lissez les variations boursières.

Si vous n'avez pas de grosse mise de départ à investir, si vous manquez de temps et d'intérêt pour le boursicotage, pensez à l'investissement progressif.

Il convient d'être patient car c'est un placement qui s'opère sur une longue durée.

De petits versements réguliers et pérennes peuvent aboutir au bout de 20 ans à une coquette somme pour une [retraite](#) plus confortable.

Investissement progressif : Les conditions de souscription

L'option d'investissement progressif vous sera le plus souvent proposé lors de l'adhésion à votre contrat [d'assurance vie](#) mais bon vous pouvez en faire la demande à votre organisme d'assurance à tout moment dans votre contrat.

Investissement progressif : Facturation de l'option

Selon l'organisme chez qui vous déciderez de souscrire votre [Assurance Vie](#), il vous sera demandé un montant minimum de versement, ainsi que des frais d'arbitrages. Ces frais sont très variables d'une banque à l'autre : Les premiers arbitrages sont parfois offerts voire parfois gratuits en totalité.

Investissement progressif : Quels sont les contrats d'assurance-vie à investissement progressif proposés ?

L'investissement progressif est très largement répandu dans les contrats d'assurance vie il s'agit simplement d'une option qui vous est proposée.

Votre banque ou votre organisme d'assurance vous la soumettra au moment de votre souscription.

[AFER](#), [Boursorama](#), Caisse d'épargne, Groupama... proposent des contrats [Assurance-Vie](#) avec option investissement progressif.

Assurances-Vie	Dernier rendement fonds euros	Frais sur versement	Frais arbitrages
 Fortuneo Vie	SURAVENIR OPPORTUNITES : 2,00 % (2020) SURAVENIR RENDEMENT : 1,30 % (2020)	0.00 %	Arbitrages gratuits, sans restriction.
 Mes Placements Liberte	ACTIF GENERAL SPIRICA FG 0.7 : 1,30 % (2020)EURO ALLOCATION LONG TERME : 2,00 % (2020)	0.00 %	Arbitrages gratuits, sans restriction.Arbitrages en ligne gratuits. 2 arbitrages par courrier offerts, puis 15 euros par arbitrage
 Puissance Avenir	SURAVENIR RENDEMENT : 1,30 % (2020)SURAVENIR OPPORTUNITES : 2,00 % (2020)	0.00 %	Arbitrages gratuits, sans restriction.

L'investissement progressif

 <p>Mes Placements Avenir</p>	<p>SURAVENIR OPPORTUNITES : 2,00 % (2020) SURAVENIR RENDEMENT : 1,30 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>
 <p>LinXea ZEN</p>	<p>APICIL EURO GARANTI FG 060 : 0,85 % (2020) EUROFLEX : 1,40 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>
 <p>Evolution Vie</p>	<p>AVIVA ACTIF GARANTI : 1,41 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>
 <p>Digital Vie</p>	<p>SURAVENIR OPPORTUNITES : 2,00 % (2020) SURAVENIR RENDEMENT : 1,30 % (2020)</p>	<p>0.00 %</p>	<p>Arbitrages gratuits, sans restriction.</p>
 <p>Version Absolue</p>	<p>SPIRICA (FG 1%) : 1,00 % (2020)EURO ALLOCATION LONG TERME 2 : 2,00 % (2020)NEOEURO GARANTI 2 : 1,00 % (2020)</p>	<p>4.75 % (maximum)</p>	<p>1 arbitrage offert par AnnÃ©e civile0,80 % du montant arbitrÃ©minimum de facturation de 50,00 Euros</p>

Tableau présenté trié sur le nom de la compagnie (nom du contrat d'assurance-vie). Vous pouvez trier ce tableau selon vos propres critères en cliquant sur le titre de la colonne souhaitée. Votre contrat d'assurance-vie propose également l'option investissement progressif et ne figure pas dans cette sélection ? Merci de nous indiquer le [nom de votre contrat](#), accompagné de la désignation exacte de l'option, afin de nous permettre de procéder à son référencement.